

Séance du 19 Juin 2024 à 20h  
Convocation du 12 Juin 2024

Membres présents : Mme Corinne CARDONA ; Mme Anne-Laure MATHIAS ; M. François JOLLY ; Mme Stella BOUDOYAN ; Mme Evelyne RIOU ; M. Jacques-Olivier VIAL ; Mme Isabelle LOPES ; M. Pierre BOURGEON ; Mme Julie LOUSTEAU ; M. Alexandre LOMBARD ; M. Jean-Baptiste MARQUET

Membres excusés : M. Jean-Michel MICHEL (pouvoir donné à Mme Corinne CARDONA), Philippe COUTEAU (Pouvoir donné à M. François JOLLY) ; Mme Marie-Martine ZIMBOULAS (pouvoir donné à Mme Isabelle LOPES)

Membre absent : M. FUGER Éric

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste MARQUET

### 1/ Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en vue du recrutement d'un adjoint d'animation territorial.

Il est ainsi proposé de créer, à compter du 1er septembre 2024, un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint d'animation à temps complet.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 ;

Accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 2/ Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité

Madame le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de continuer la numérisation des archives communales, cette tâche ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er juillet 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h00, et de l'autoriser à recruter un agent contractuel jusqu'au 19 juillet 2024 inclus suite à un accroissement saisonnier pour la numérisation des archives communales.

Accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 3/ Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de renforcer le personnel administratif en place par l'appui d'une secrétaire générale pour des missions juridiques et d'analyse des dossiers. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er septembre 2024, un emploi non permanent sur le grade de rédacteur principal 2ème classe dont la durée mensuelle de service est fixée à 60h00 et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois jusqu'au 31 décembre 2024, éventuellement renouvelable jusqu'au 31 août 2025 inclus.

Accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### 4/ Terrain communal exploité par le GAEC les vaches dorées

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'exploitante du GAEC Les Vaches Dorées situé à la Croix Rampau souhaite arrêter son activité et prendre sa retraite sans doute fin 2025. Les terrains sont propriété de la commune mais les bâtiments construits par l'exploitante lui appartiennent. Mme Grand souhaite que la commune l'indemnise car en construisant ces bâtiments elle a valorisé le terrain. Mme le Maire rappelle qu'il s'agit de terrains reçus par donation de Mr George Peytel.

La discussion s'ouvre.

Les élus souhaitent tout d'abord que Mme Grand fasse une demande officielle écrite et qu'elle fournisse les calculs de la chambre d'agriculture ainsi que la liste des subventions qu'elle a pu percevoir pour réaliser ses constructions.

La majorité des Conseillers Municipaux pensent qu'il conviendrait de vendre à Mme Grand uniquement le terrain où ont été construits les bâtiments. Il conviendra de ce fait de demander l'approbation du donateur.

#### 5/ Convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire

Madame le Maire informe que dans le cadre du contrôle et de suivi de l'obligation scolaire, le Maire de chaque commune réalise chaque année, un recensement des enfants soumis à ladite obligation.

Aussi, afin de procéder à ce recensement et afin de contribuer à l'instance départementale liée à la prévention de l'évitement scolaire, il est nécessaire de cadrer l'échange de données avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.

Dans le cadre du contrôle de l'obligation d'instruction scolaire des enfants de 3 à 16 ans, une convention entre la CAF du Rhône et la commune doit être signée.

Après délibération et vote, accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône relative à la fourniture de données personnelles dans le cadre de la lutte contre l'évitement scolaire.

#### 6/ Adhésion au réseau bibliothèque du Val de Saône

Mme Riou informe le Conseil Municipal avoir reçu une proposition d'adhésion au réseau bibliothèque du Val de Saône. Cette adhésion permettra la circulation des documents (navette hebdomadaire), une programmation culturelle concertée, l'informatisation (SIGB), la communication (portail et programme) et la formation des équipes ainsi que la coordination du réseau. Mme RIOU rappelle que nous partageons le bibliothécaire avec la commune d'Albigny sur Saône.

La participation annuelle pour notre commune s'élève à 1560€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à l'adhésion au réseau bibliothèque du Val de Saône.

## 7/ Projet de convention de location des salles municipales.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que des conventions de location des salles communales doivent être mises en place avec les associations du village, ainsi qu'avec les particuliers qui souhaitent louer la salle des fêtes Claude PILLONEL. Un état des lieux sera également mis en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à la mise en place de convention de location des salles municipales.

## 8/ Point Tour Risler

M. Marquet souhaite faire une présentation / état des lieux de la Tour Risler.

Elle se compose de volumes d'environ 60m<sup>2</sup> chacun :

-Le sous-sol où se situent une cave voutée et un garage. Le garage est une annexe de la tour d'origine. Il a été construit par Mme et M. RISLER, il est en mauvais état et régulièrement inondé. La cave est assez humide mais est en bon état général.

-Le RDC et son jardin sont en assez bon état, mais aucun travaux d'entretien n'ont été effectués, hormis le sol du RDC dans les années 1990.

-Les 2 autres étages sont composés de bureaux. L'état général est assez bon mais aucun travaux n'ont été effectués depuis fort longtemps.

M. MARQUET rappelle que dans l'acte de donation de cette Tour, il est stipulé qu'elle ne doit servir que pour usage de salles de réunion, ou associatives et/ou une bibliothèque.

L'idée émergente du groupe de travail sur la Tour RISLER serait de séparer la tour en 2 : salle de réception au RDC avec son jardin et dans les étages des salles de réunion pour les associations. Il n'y a actuellement pas de sanitaires au RDC. Pour que ces 2 espaces soient indépendants, Il conviendra de créer un sanitaire au RDC ainsi qu'un petit coin cuisine.

Les travaux envisagés seront des travaux de rénovation (menuiseries, chauffage, électricité, isolation...) et aménagement intérieur. Le bâti étant dans un assez bon état, il n'y a pas de gros œuvre à prévoir.

M. MARQUET propose de lancer une étude afin de connaître le volume exact de la Tour, établir une reconnaissance du sous-sol (présence d'une cuve enterrée) et faire des propositions d'aménagements budgétisés.

M. MARQUET indique qu'il s'est rapproché de la Fondation du Patrimoine. Cette fondation n'alloue pas de subventions mais peut nous accompagner dans la recherche de financements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à la réalisation d'une étude de la Tour Risler.

## 9/ Question diverses :

### **Rénovation de la Mairie**

Mme le maire informe le Conseil Municipal que la subvention de l'Etat allouée à la commune pour le réaménagement et la rénovation de la mairie est de 45% alors que nous avons demandé

60% d'aide. Mme CARDONA précise que nous n'aurons pas de subvention ni de la part de la Région, ni de la Métropole de Lyon. Nous sommes donc contraints de revoir à la baisse le budget travaux de l'aménagement de la mairie.

Avec Mr Jolly, elle a rencontré le CAUE qui les a aidés dans la façon de procéder pour ce dossier. Un cahier des charges a été rédigé avec le CAUE et mis en ligne sur plusieurs supports dédiés aux appels d'offres. 15 architectes sont venus visiter les locaux et ont jusqu'au 5 Septembre pour rendre leur copie/projet.

#### **Point voirie**

Mme Mathias informe le conseil municipal que les travaux route des Gambins concernant la sécurisation des piétons dans le cadre de la PPI (Plan Pluriannuel d'investissement) ont débuté. Ces travaux consistent à la création d'un plateau surélevé avec une écluse. La route des Gambins sera fermée à la circulation le jeudi 20/06/24 de 20h à 6h.

Ensuite, Mme MATHIAS indique que les travaux de réaménagement du quartier des Chavannes (création de trottoirs haut) vont débiter fin Juin.

Mme Mathias informe le Conseil Municipal que la réglementation concernant la collecte des déchets a évolué. Il n'est plus possible pour le camion de collecte de faire des marche-arrière ou des demi-tour dans des chemins étroits. Une communication dans ce sens sera envoyée par la Métropole aux riverains impactés.

#### **Point voiture CITIZ**

Suite au manque de location, et sur la base d'un accord entre la commune et la Société CITIZ LPA, la station d'autopartage du parking AMPÈRE sera démantelée courant Juillet.

#### **Point culture**

Mme Riou rappelle au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes organise la fête de la musique le 21 Juin à partir de 18h

sur la place de la Mairie.

Pour cette fin année, le Comité des Fêtes propose en septembre un spectacle-dégustation, et le Festival Saône en Scène en novembre.

Les Chemin d'Arts édition 2025 est en préparation. Le Comité des Fêtes, porteur de cette manifestation, fait appel au mécénat et dons pour rémunérer les artistes.

#### **Point Musée AMPÈRE**

Mme Cardona indique que le musée AMPÈRE célébrera en 2025 les 250 ans de la naissance d'André-Marie AMPÈRE. À cette occasion de nombreuses manifestations sont prévues sur la commune avec la présence d'un prix Nobel de Physique. Mme CARDONA souhaite soutenir financièrement cette manifestation, importante pour notre village, à hauteur de 2 000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à une participation financière à hauteur de 2000€.

Fin de la séance à 23h30